

## CAPD du 30 mai 2005 COMPTE RENDU du SNUipp-FSU 09

Le SNUipp a rappelé que suite à une erreur dans le barème d'une collègue il avait demandé qu'une CAPD soit réunie afin d'officialiser les modifications entraînés par ces éléments nouveaux.

L'IA a refusé le terme d'erreur de barème. Il a expliqué que Céline Audoye a eu un enfant le 26 avril alors que le serveur était fermé le 25 avril, qu'elle a envoyé directement au service de la comptabilité un courrier avec l'acte de naissance et que les services du personnel étaient donc dans l'ignorance de ce nouveau fait. Après la CAPD du 20 mai, Céline Audoye a signalé que son enfant n'était pas pris en compte dans son barème.

L'IA a accepté de revenir sur ses décisions de cette CAPD pour rétablir l'attribution des postes en fonction du barème. Il a demandé aux représentants syndicaux leur accord sur cette démarche.

### **Le mouvement est donc modifié de la façon suivante :**

Céline Audoye obtient Lézat Mat Adjoint

Négre Boudier Sophie obtient Lézat Elém Adjoint Anglais

Boscher Julie obtient Le Fossat Elém Adjoint Anglais

Katia Baudot perd son poste de Lézat Mat et devra participer à la phase d'ajustement.

L'IA a ensuite demandé qu'une date limite soit fixée pour la prise en compte des naissances d'enfants. L'IA estime que cela peut remettre en cause une bonne partie du mouvement aussi il propose le 1<sup>er</sup> avril. Le SNUipp a rappelé que la règle qui existe sur le département est le jour de la CAPD.

Suite aux remarques des représentants syndicaux, l'IA remet sa décision à la prochaine CAPD. Il nous donne 3 propositions : soit Date limite le 1<sup>er</sup> avril, soit comme dans les barèmes nationaux date limite le 31-12 ou le 01-09, soit la date limite de la fermeture du serveur en fonction des éléments contenus dans I-prof à cette date.

Le SNUipp est intervenu pour demander que l'IA informe officiellement la collègue, Katia Baudot, de la modification dans le mouvement. Elle avait été nommée à Lézat Mat lors de la CAPD du 20 mai et se retrouve sans affectation à l'issue de cette CAPD alors que depuis 10 jours sa nomination à Lézat était notifiée dans sa boîte I-prof (nouvel et seul organe officiel selon l'IA).

### **Affectation AIS :**

Cha Isabelle obtient Auzat Maître G. Supéry Anna réintègre son poste de Tarascon Banat. Le poste de Lavelanet Maître G est vacant. Il sera à la phase d'ajustement comme poste d'aide et de soutien.

Di Costanzo Corinne obtient en plus de Lorp Mi-temps Adaptation un complément de service (à titre provisoire) à la CLIS de Saint Girons (Mi-temps de Frayssinet Alexandra).

Quand la commission rectorale aura validé le capa-sh de ces 2 collègues ainsi que de tous les autres candidats au Capa-sh ceux-ci seront nommés à titre définitif sur le poste qu'ils ont obtenu au mouvement.

### **Ajustement :**

La circulaire doit arriver début juin. Pour la phase d'ajustement les enfants nés avant le 11 juin 2005 seront pris en compte.

Plusieurs postes supplémentaires seront vacants pour la phase d'ajustement : Villeneuve du Paréage Adjoint (Disponibilité de Navarro Gwendoline), Foix Champ de Mars Mat Direction 2cl (départ à la retraite de Romanet Catherine), Lavelanet GII ZIL (Coucaud Annie est provisoirement affectée sur 2 mi-temps à Lavelanet GI et GII pour raison de santé).

Certains animateurs TICE ont leur affectation pour leur complément de service (0,22) fixé après consultation : Stéphane Bardou à AX Elém, Claude Iglésis à Foix le Capitany Elém, Guy Pomies à Bélesta Elém.

Poste Maître formateur : la nomination sur ce poste sera officialisée à la prochaine CAPD car le jury des nouveaux CAPIPEMF doit se tenir le 20 juin. 3 candidatures sont actuellement connues dont une seule aurait l'option Langue.

### **Temps partiel :**

L'IA accepte un temps partiel à Claire Raffort (50 % situation mise en suspens le 20 mai suite à une demande du SE), à Myriam Naeyaert (66,67 % de droit). Une collègue a annulé son temps partiel.

Malgré l'intervention du SNUipp qui a apporté des éléments complémentaires aux demandes de 2 collègues l'IA a refusé de revenir sur ses décisions de la CAPD du 20 mai.

### **Questions diverses à la demande du SNUipp :**

- La liste officielle des collègues en réadaptation nous a été communiquée ; nous pourrions en informer les collègues concernés.
- Calendrier des opérations de la formation continue : l'IA nous renvoie à la consultation du site du rectorat.
- Samedis libérés : Le SNUipp fait remarquer que le calendrier des années précédentes, suite à notre demande, était établi de façon à répartir les samedis régulièrement sur l'année et à ne pas utiliser les samedis veille de vacances. L'IA n'a apporté aucune réponse sur ses choix, parlant seulement d'absentéisme le samedi matin. De plus nous avons signalé que le report des cours du vendredi 26 mai (jeudi 25 férié Ascension) au mercredi 24 mai n'était pas mentionné. Il a renvoyé à une décision qui doit être prise au niveau du Rectorat.

Louison Fournié, Jean-Michel Rousset (Elus du SNUipp présents à la CAPD)

